



## 4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION

PRESCRIPTIONS					
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CRITÈRE 4 POINTS	CIBLE	
				MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Estimation des consommations	<b>Estimation des consommations des usages mobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation des consommations d'électricité spécifique par une approche statistique ou personnalisée. Cette estimation doit être réalisée à l'aide de l'outil Calcul'Elec développé par Promotelec et mis à la disposition des demandeurs de label.</li> <li>Fourniture de l'estimation des consommations d'électricité spécifique aux ménages en cas de maison individuelle et au gestionnaire ou au syndic en cas de bâtiment collectif d'habitation.</li> </ul> 			X	X
	<b>Évaluation des consommations des usages immobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une évaluation de la consommation des autres usages immobiliers (éclairage des parties communes pour les bâtiments à usage d'habitation, ascenseurs, ventilation des parkings...), selon que les comportements soient normaux ou vertueux, doit être justifiée par une note de calcul synthétique, détaillant les hypothèses prises et les résultats obtenus. Le choix de l'outil pour cette évaluation est laissé au demandeur.</li> </ul> 			X	X
	<b>Estimation des consommations d'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation des consommations d'eau en fonction du nombre d'habitants et des équipements. Cette estimation doit être réalisée à l'aide de l'outil Calcul'Eau développé par Promotelec et mis à disposition des demandeurs de label.</li> <li>Fourniture de l'estimation des consommations d'eau aux ménages en cas de maison individuelle et au gestionnaire ou syndic en cas de bâtiment collectif d'habitation.</li> </ul>			X	X
Tri sélectif	<b>Tri sélectif dans l'habitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'un dispositif de tri sélectif à l'intérieur de l'habitation (par exemple : poubelles à tri sélectif dans la cuisine).</li> <li>Mise à disposition des usagers d'un guide de sensibilisation au tri des déchets intégrant les instructions de tri.</li> </ul>			X	X
			<b>Local des encombrants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Local dédié aux encombrants.</li> </ul>		X




## 4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION

## POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Estimation des consommations	<b>Estimation des consommations des usages mobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la cohérence des calculs pour l'estimation des consommations électriques des usages mobiliers sur la base des éléments saisis dans l'outil Calcul'Elec et des éléments techniques du dossier <sup>(1)</sup>.</li> </ul>		<b>Estimation des consommations des usages mobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une note décrivant les modalités d'information des ménages (dans le cas de maisons individuelles) ou du gestionnaire ou du syndic (dans le cas de bâtiments collectifs).</li> </ul>
	<b>Évaluation des consommations des usages immobiliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la réalisation de l'évaluation de la consommation d'énergie pour les autres usages immobiliers.</li> </ul>		
	<b>Estimation des consommations d'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la cohérence des calculs pour l'estimation des consommations d'eau sur la base des éléments saisis dans l'outil Calcul'Eau et des éléments techniques du dossier <sup>(1)</sup>.</li> </ul>		<b>Estimation des consommations d'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une note décrivant les modalités d'information des ménages (dans le cas de maisons individuelles) ou du gestionnaire ou du syndic (dans le cas de bâtiments collectifs).</li> </ul>
Tri sélectif			<b>Tri sélectif dans l'habitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une fiche déclarative, avec descriptif de l'équipement installé (ou prévu) et fourniture d'un exemplaire du guide de sensibilisation.</li> </ul>
	<b>Local des encombrants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification sur les plans de construction de la présence d'un local dédié aux encombrants.</li> </ul>		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.

## 4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Sensibilisation des utilisateurs	<p><b>Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>EXONERATION TFPB</b></p> <p>Dans le cadre de l'option Effinergie 2017, mise à disposition du guide Effinergie « Habiter un logement économe en énergie » relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements.</p> 	<p><b>Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation du logement et information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des occupants d'un guide relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements.</li> <li>Mise en place d'outils d'information/sensibilisation des habitants (par exemple : réunion, appartement témoin).</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>EXONERATION TFPB</b></p> <p>Dans le cadre de l'option Effinergie 2017, mise à disposition du guide Effinergie « Habiter un logement économe en énergie » relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements.</p> 	X	X
	Commissionnement	<p><b>CRITÈRE 4 POINTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur d'une note définissant les moyens et/ou procédures permettant la mise en place d'une démarche de commissionnement pour assurer l'atteinte du bon fonctionnement et des performances contractuelles prévues. A minima, figureront les rubriques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>la définition de la liste des acteurs impliqués et leurs responsabilités ;</li> <li>le dimensionnement et la définition des caractéristiques techniques des principaux équipements adaptés aux fonctionnalités et performances attendues ;</li> <li>la mise au point et la réception des installations ;</li> <li>la prise en compte de la maintenance et exploitation dès la phase de conception ;</li> <li>la maintenance des installations suite à leur réception, incluant les fréquences de maintenance ;</li> <li>la continuité et la transmission des informations entre les différents intervenants.</li> </ul> </li> </ul> 		X

**Nota** : Pour répondre aux exigences des options : Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, Effinergie +, Bepos-Effinergie 2013, BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017 et BEPOS+ Effinergie 2017, le choix de mobiliser le critère 1 ou 2 points de l'indicateur « Sensibilisation des utilisateurs » est laissé au demandeur de label, les prescriptions 1 et 2 points n'étant pas cumulables.

## 4.8 MANAGEMENT ET UTILISATION

## POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Sensibilisation des utilisateurs			<p><b>Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une copie du guide d'utilisation relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements.</li> </ul>
			<p><b>Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation du logement et information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une copie du guide d'utilisation relatif à l'utilisation du bâtiment et de ses équipements ;</li> <li>- d'une attestation de mise en place d'outils d'information/ sensibilisation des habitants.</li> </ul> </li> </ul>
Commissionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification dans la note fournie <sup>(1)</sup> par le demandeur de label et/ou son représentant de la prise en compte a minima des 6 rubriques listées dans la prescription, en précisant les modalités de prise en compte dans le CCTP ou la notice descriptive dans le cadre de la maison individuelle.</li> </ul>		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.